Image not found or type unknown

Construction d'un immeuble devant chez moi

Par **ivolecoup**, le **14/05/2015** à **15:56**

Bonjour, j'ai acheté un appartement en 2011 et en 2014 la construction d'un immeuble de 8 étage à commencé en face de mon appartement de l'autre coté de la rue (sud-ouest) à la place d'un bâtiment de 2 étages, mon appartement étant lui-même situé au 2ième étage.
Lors de mon achat l'agent immobilier ne m'a pas informé du projet immobilier qui allait être construit,sachant que ce projet existait depuis 2010.
Est ce que je peux demander des dommages et intérêts? Sachant que l'on se retrouve plus du tout avec la même vue dégagée et plus le même ensoleillement.

Par **youris**, le **14/05/2015** à **20:24**

Bjr,
dans des cas similaires, les tribunaux indiquent que nul n'est assuré de conserver son environnement.
Sauf si vous possédez un document signé par l'agent immobilier certifiant qu'il n'existe pas de projet à proximité de votre achat, vous n'avez, à mon avis aucun recours;
vous pouviez par une visite à la mairie, vérifiez s'il existait un tel projet.
CDT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés